

CONFÉRENCE DE PRESSE DU 9 JUIN 2009

Berne, le 9 juin 2009

Un chèque pour les primes des caisses-maladie et un programme d'investissement contre la destruction des emplois par l'État

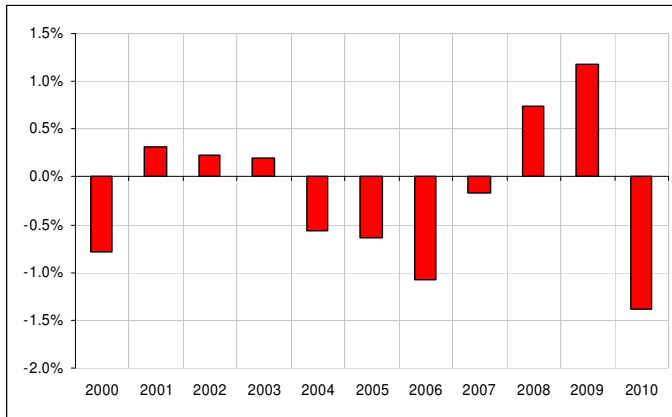
Daniel Lampart, économiste en chef de l'USS

Les perspectives conjoncturelles pour 2010 sont sombres. Le produit intérieur brut (PIB) se contractera probablement de 3 pour cent. Les prévisions annoncent près de 250 000 personnes au chômage. Le record atteint en 1997, tout juste 200 000 personnes chômage, sera donc nettement dépassé.

La Confédération a un mandat clair à remplir quant à ce qu'il y a lieu de faire dans la situation actuelle. L'article 100 de la constitution fédérale dit ceci : « La Confédération prend des mesures afin d'assurer une évolution régulière de la conjoncture et, en particulier, de prévenir et combattre le chômage et le renchérissement » (al. 1). Quant aux cantons et aux communes: « La Confédération, les cantons et les communes fixent leur politique budgétaire en prenant en considération la situation conjoncturelle » (al. 4).

Dans les faits cependant, Confédération, cantons et communes font exactement le contraire. Leur politique des recettes et dépenses aggrave énormément la récession. Alors que le bond de 15 pour cent des primes des caisses maladies réduira le pouvoir d'achat des gens et que les cantons, ainsi que les communes, appliquent des politiques d'austérité, l'économie suisse se contractera de 1,4 pour cent de plus (cf. graphique). En outre, comme la récession a entraîné une baisse du produit de la redevance poids lourds liée aux prestations (RPLP), les fonds servant au financement des projets d'infrastructure des transports publics sont insuffisants ; ce qui met en danger la réalisation de certains de ces projets. Cette impulsion négative de plus de 7 milliards de francs coûtera au total environ 50 000 emplois dans l'économie suisse. Au lieu de stabiliser la conjoncture comme le prescrit le mandat constitutionnel qui leur est octroyé par le peuple, les pouvoirs publics vont, avec les caisses-maladie, aggraver la récession et pousser ainsi le chômage encore plus à la hausse.

**Effets conjoncturels des recettes et dépenses de l'État, assurances sociales et caisses-maladie¹
(impulsion fiscale en pour-cent du PIB)**



Le bond des primes des caisses-maladie – en moyenne 15 pour cent – coûtera près de 3 milliards de francs de pouvoir d'achat. De plus, à cause des mesures d'austérité des cantons et des communes, l'économie perdra une demande d'un volume de 5 milliards environ. Et, à cause de la baisse de ses recettes (RPLP etc.), la Confédération devra économiser des dizaines de millions dans ses investissements d'infrastructure des transports publics. Contre une politique qui aggrave à ce point la conjoncture, les stabilisateurs automatiques (assurance-chômage, etc.), comme on les nomme, ne seront sans doute d'aucun secours. Leur impulsion positive sera plus que mangée par la baisse du pouvoir d'achat due aux caisses-maladie et aux mesures d'austérité des cantons et des communes.

La discussion sur la nécessité ou non, pour la Confédération, de stabiliser l'économie suisse au moyen d'un troisième programme de relance, n'est que de la poudre jetée aux yeux de la population de ce pays. La vérité est que, si la Confédération ne décide aucun programme de soutien au pouvoir d'achat et d'investissement pour contrer les effets des mesures d'austérité prises par les pouvoirs publics, l'État et les caisses-maladie vont encore plus déstabiliser l'économie dans une mesure encore plus importante l'an prochain

Le 29 mai 2009, le Conseil fédéral a publié un rapport sur les principaux axes du troisième programme conjoncturel². Son contenu est alarmant. Contre le bond de près de 3 milliards de francs que feront les primes versées au caisses-maladie, le Conseil fédéral n'entend consacrer que 200 millions de plus. Et ce rapport ne pipe mot de l'aggravation de la conjoncture entraînée par la politique financière menée par les cantons et les communes.

¹ L'impulsion fiscale mesure la modification du solde budgétaire structurel. L'évaluation du solde budgétaire se fait à l'aide d'un filtre Hodrick-Prescott (cf. Frick, A. und D. Lampart (2004) : « Indikatoren zum konjunkturellen Impuls der Finanzpolitik », Konjunktur 7/8 2004, KOF EPF Zurich.).

² Rapport du Conseil fédéral « Situation économique en Suisse et mesures de stabilisation ».

Mesures de stabilisation de la conjoncture

Pour que, l'an prochain, l'État ne pousse pas le chômage encore plus à la hausse, mais stabilise l'économie comme l'y contraint le mandat constitutionnel, il faut que le troisième programme de relance de la Confédération contienne les mesures suivantes :

- Augmentation des subsides destinés aux réductions des primes des caisses-maladie ; cela, à hauteur de la hausse des primes (env. 3 milliards). La population doit rapidement en profiter. C'est pourquoi l'USS propose un chèque à cet effet. Les enfants doivent en obtenir un correspondant à l'ensemble de leurs primes, les jeunes adultes à hauteur du bond de celles-ci. Les cantons distribueront le plus rapidement possible à la population les fonds restants, à travers l'actuel système de réduction des primes
- Augmentation extraordinaire de l'indice mixte de l'AVS – financée par la Confédération. Ainsi les bénéficiaires de rentes AVS et AI toucheront l'an prochain environ 550 millions de francs de pouvoir d'achat supplémentaire. Un couple aura donc près de 500 francs de revenu supplémentaires.
- Programme d'investissement (constructions publiques, accueil extrafamilial des enfants) afin de compenser les mesures d'austérité des cantons et des communes, ainsi que garantir la réalisation des projets d'infrastructure de la Confédération (5 milliards).
- Mesures pour la formation continue au lieu de licenciements : renforcement de la formation professionnelle supérieure, rattrapage de formation, rattrapage de la maturité professionnelle, recours accru aux offres à fonction de passerelle, prolongation à 24 mois de la durée maximale du chômage partiel

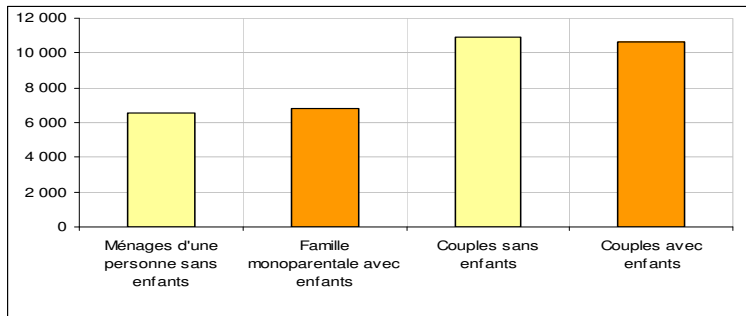
Effet stabilisateur de ces propositions

Ces mesures permettront à la Confédération d'empêcher que les pouvoirs publics suisses n'aggravent la récession l'an prochain et ne détruisent massivement des emplois.

Les chèques pour les primes des caisses-maladie empêcheront que le bond de ces primes ne déstabilise la consommation. Les revenus des ménages avec enfants sont environ aussi élevés que ceux des ménages sans enfants. Qui a des enfants doit donc se restreindre au plan financier. Une étude réalisée sur mandat de l'Office fédéral de la statistique³ montre que cela se fait au détriment des dépenses des adultes du ménage. Les ménages avec enfants dépensent moins, par exemple pour le restaurant, la culture, les transports publics ou leurs vêtements. Si ces ménages doivent payer des primes de caisses-maladie plus importantes, ils devront limiter encore plus leur consommation, ce qui aggravera encore plus la récession en 2010. En réduisant encore plus les primes des caisses-maladie, on allégera donc les charges financières des gens, ce qui contribuera à faire obstacle à la déstabilisation de la consommation causée par la hausse de ces primes.

³ OFS (2008) : « Les famille en Suisse. Rapport 2008 », Neuchâtel.

Revenu mensuel moyen par type de ménage



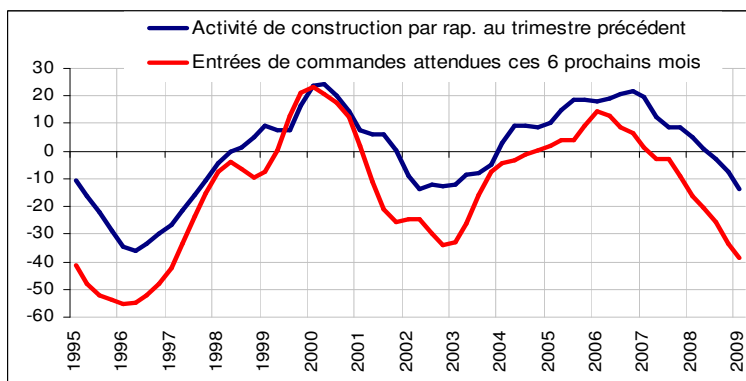
Source :OFS

La hausse de l'indice mixte de l'AVS renforcera le pouvoir d'achat, ce qui aura une incidence supplémentaire sur la consommation. L'AVS est de loin la source de revenu la plus importante des retraité(e)s. Ceux-ci dépensent en moyenne 173 francs de plus que ce qu'ils économisent⁴. Les rentes AVS plus élevées se retrouveront ainsi dans le circuit économique, aidant de plus au maintien d'emplois.

Le programme d'investissement destiné à compenser la politique financière restrictive des cantons et des communes - mais aussi en ce qui concerne le financement des projets d'infrastructure des transports publics - empêchera une baisse des investissements qui frapperait durement la construction. En effet, cette dernière a déjà enregistré une croissance nettement plus faible en 2008 et devrait être en recul depuis le début 2009 (cf. graphique du sondage du KOF). Les attentes de commandes pour jusqu'à fin 2009 ont continué à se dégrader, si bien qu'on doit s'attendre pour 2010, même sans politique d'investissement restrictive des pouvoirs publics, à une conjoncture clairement moins bonne dans la construction.

Situation et perspectives de l'industrie de la construction

(solde selon le sondage du KOF, composante lissée)



⁴ OFS, « Enquête sur le budget des ménages 2006 ».

Garantir à moyen et long terme le potentiel de croissance en stabilisant la conjoncture

Les nouvelles connaissances des sciences économiques montrent que les possibilités de croissance d'une économie à moyen et long terme dépendent de l'importance des fluctuations auxquelles celle-ci est exposée⁵. De nombreuses études prouvent que, durant les récessions, le chômage détruit des savoirs et des qualifications et que l'argent pour les investissements dans la recherche et le développement fait défaut. Par contre, la théorie selon laquelle, durant les récessions, on assiste à des corrections structurelles qui augmentent les chances de croissance à long terme, ne peut malheureusement pas être prouvée empiriquement. Les pays qui ont empêché la survenance de récessions profondes en pratiquant une politique conjoncturelle anticyclique possèdent de ce fait un potentiel de croissance plus important. Le gouvernement suisse a la possibilité de garantir le potentiel de revenu à moyen et long terme en prenant des mesures contre la politique qui aggrave la récession. S'il ne le fait pas, des cicatrices en subsisteront lors de la prochaine reprise, ce qui limitera les possibilités de croissance de la Suisse.

Les pouvoirs publics suisses ne sont pas endettés, mais disposent d'une fortune nette

Il y a assez d'argent : la situation financière des pouvoirs publics suisses (Confédération, cantons et communes) offre une grande marge de manœuvre pour prendre des mesures de stabilisation de la conjoncturelle. Lorsque l'on parle de la dette publique, on mentionne en principe la dette brute. On ne tient en effet pas compte du fait que les pouvoirs publics disposent aussi d'une importante fortune sous la forme d'avoirs immobiliers, de titres, etc. Toutefois, à cause de la pratique comptable, la fortune publique est sous-estimée car, par exemple, les titres sont comptabilisés à leur valeur nominale, alors que les biens immobiliers ou les terrains sont fortement amortis. C'est pourquoi la dette et la fortune brutes ne peuvent pas faire l'objet d'une comparaison directe, une comparaison indirecte étant nécessaire ici. Le mieux est de comparer les intérêts de la dette avec les revenus de la fortune. Si l'on procède de la sorte, il apparaît alors que ces derniers sont nettement supérieurs à ceux-là. Finalement, la Confédération, les cantons et les communes ne sont pas endettés, mais disposent même d'une fortune nette. S'ajoute à cela le fait que la Confédération a encaissé - plus que prévu par le frein à l'endettement - près de 8,5 milliards de francs durant les années de reprise. Cet argent doit être libéré aujourd'hui pour lutter contre les effets de la politique procyclique des autorités.

⁵ Une vue d'ensemble est proposée par I. Martínez et D. Lampart (2009) : « Konjunkturelle Stabilisierung als Voraussetzung für längerfristige Einkommensentwicklung », Dossier de l'USS qui sera publié à la mi-juin.

Revenus de la fortune et intérêts passifs des pouvoirs publics suisses

